

Amherst, le 8 août 2022

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 8^e jour du mois d'août 2022 au 245, rue Amherst (ancienne église de Saint-Rémi), à laquelle sont présents, le maire monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers;

Robert Cardinal
Caroline Champoux
Yves Duval

Daniel Lampron
Robert Laperrière
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier, par intérim.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 8 août 2022

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 13 juin 2022 et de la séance ordinaire du 11 juillet 2022**
 - 3.1 Résolutions numéros 108.06.2022 à 125.06.2022 inclusivement pour la séance ordinaire du 13 juin 2022 et résolutions numéros 126.07.2022 à 147.07.2022 inclusivement pour la séance ordinaire du 11 juillet 2022
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de juillet 2022**
 - 4.1 Déboursés du 01-07-2022 au 31-07-2022 pour un montant total de 470 633.92 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 72 774.58 \$.
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Adoption du règlement 566-22 modifiant le règlement 546-20 établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau ou une descente publique est aménagée afin d'assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau
 - 6.2 Présentation du règlement 567-22 sur la régie interne des séances du conseil
 - 6.3 Présentation et avis de motion du règlement 568-22 relatif aux systèmes d'alarme
 - 6.4 Présentation et avis de motion du règlement 569-22 relatif au stationnement et à la circulation
 - 6.5 Présentation et avis de motion du règlement 570-22 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
 - 6.6 Présentation et avis de motion du règlement 571-22 relatif aux nuisances

6.7 Nomination au Comité d'investissement du Fonds de développement économique d'Amherst

7. Sécurité publique

7.1. Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Juillet 2022

8. Travaux publics

8.1 Octroi de mandat – Déneigement des chemins municipaux

8.2 Autorisation de déboursé – Travaux sur le chemin Rockway-Valley (fond carrière et sablière)

9. Hygiène du milieu et environnement

9.1 Bilan écocentre – Juin 2022

9.2 Appui à la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop

9.3 Contribution aux analyses d'eau – Association du lac Windigo

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger

10.2 Projet villégiature – Terrains du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

11. Loisirs et culture

11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable

11.2 Comité politique familiale

12. Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de questions

15- Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 148.08.2022 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé, en ajoutant les points suivants :

13.1 Démission du technicien en loisirs

13.2 Autorisation monument commémoratif – offre de

Adoptée à la majorité

3 RÉS 149.08.2022 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022 ET RÉ-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2022

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 11 juillet dernier l'adoption du procès-verbal du 13 juin 2022 a été proposée par un conseiller qui était absent lors de cette séance et qu'il y a lieu de corriger cette situation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le directeur général adjoint soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022 et de la séance ordinaire du 11 juillet 2022, les

membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022, résolutions 108.06.2022 à 125.06.2022 inclusivement soit ré-adopté tel que rédigé, et;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022, résolutions numéros 126.07.2022 à 147.07.2022 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2022

4.1 RÉS 150.08.2022 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-07-2022 au 31-07-2022 pour un montant total de 470 633.92 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 72 774.58 \$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 151.08.2022 ADOPTION DU RÈGLEMENT 566-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 546-20 ÉTABLISSANT LES CONDITIONS D'ACCÈS DES EMBARCATIONS SUR LES PLANS D'EAU OU UNE DESCENTE PUBLIQUE EST AMÉNAGÉE AFIN D'ASSURER LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DE CES PLANS D'EAU

CONSIDÉRANT le règlement 546-20 adopté le 14 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement afin de s'arrimer avec le projet pilote déposé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que les descentes publiques sont de propriétés gouvernementales et y limiter l'accès aux plans d'eau n'est pas autorisé par le gouvernement;

CONSIDÉRANT qu'une des façons efficaces de contrer la propagation des espèces exotiques envahissantes est le lavage des embarcations, accessoires et remorques qui se déplacent d'un plan d'eau à un autre;

ATTENDU que le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de préciser les normes relatives au lavage des embarcations et à l'accès aux plans d'eau;

ATTENDU la présentation du projet de règlement de modification et l'avis de motion donné à la séance du 11 juillet 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le règlement 566-22 modifiant le règlement 546-20 établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau où une descente publique est

aménagée afin d'assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau soit et est adopté et fait partie intégrante des présentes comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à la majorité

6.2 PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 567-22 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau procède à la présentation du projet de règlement 567-22 sur la régie interne des séances du conseil. Il explique au conseil la teneur d'un tel règlement en insistant sur l'encadrement de la période de question. Il rappelle que l'avis de motion a été donné lors de la séance du 13 juin dernier. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité ou en se présentant à l'hôtel de ville.

6.3 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 568-22 RELATIF AUX SYSTÈMES D'ALARME

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau procède à la présentation du projet du règlement 568-22 relatif aux systèmes d'alarme. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité ou en se présentant à l'hôtel de ville.

Monsieur le conseiller Yves Duval donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le règlement 568-22 relatif aux systèmes d'alarme.

6.4 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 569-22 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau procède à la présentation du projet du règlement 569-22 relatif au stationnement et à la circulation. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité ou en se présentant à l'hôtel de ville.

Monsieur le conseiller Robert Cardinal donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le règlement 569-22 relatif au stationnement et à la circulation.

6.5 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 570-22 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau procède à la présentation du projet du règlement 570-22 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité ou en se présentant à l'hôtel de ville.

Monsieur le conseiller Luc Tremblay donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le règlement 570-22 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

6.6 PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 571-22 RELATIF AUX NUISANCES

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau procède à la présentation du projet du règlement 571-22 relatif aux nuisances. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité ou en se présentant à l'hôtel de ville.

Monsieur le conseiller Robert Laperrière donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le règlement 571-22 relatif aux nuisances.

6.7 **RÉS 152.08.2022** **NOMINATION AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT DU
FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'AMHERST**

CONSIDÉRANT la résolution 147.08.2019 par laquelle le conseil adoptait la Politique d'investissement du Fonds de développement économique d'Amherst en spécifiant que monsieur le maire Jean-Guy Galipeau siégerait sur le Comité d'investissement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant du conseil en remplacement de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau;

CONSIDÉRANT la résolution 029.02.2020 par laquelle le conseil acceptait l'offre de la Corporation de développement économique des Laurentides d'avancer la somme de 15 000.00 \$ au Fonds de développement économique d'Amherst et que la somme ainsi avancée soit sans intérêt et devrait être remboursée par la Municipalité d'Amherst à même son budget originalement prévu pour l'année financière 2021;

CONSIDÉRANT que la pandémie de COVID-19 a mis sur pause plusieurs projets, celui-ci ne faisant pas exception;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil nomme monsieur le conseiller Robert Cardinal comme représentant au Comité d'investissement du Fonds de développement économique d'Amherst;

QUE le conseil donne suite à la résolution 029.02.2022 et que la somme de 15 000 \$ soit versée au Fonds de développement économique d'Amherst;

QUE cette somme soit prise à même le surplus non affecté.

Adoptée à la majorité

7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.1 **DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS – JUILLET 2022**

Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de juillet 2022. Durant ce mois il y a eu treize (13) interventions, six (6) de priorité « 1 » et sept (7) de priorité « 3 ». Il partage également aux membres du conseil un courriel reçu de la part d'une citoyenne qui tient à remercier le service des premiers répondants pour leur travail efficace lors d'une intervention au mois de juillet.

8 **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 **RÉS 153.08.2022** **OCTROI DE MANDAT – DÉNEIGEMENT DES CHEMINS
MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres TP2022-04 pour le déneigement des chemins municipaux 2022-2025;

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue, soit;

FOURNISSEUR	PRIX (AVANT TAXES)
Les Bois Ronds	769 500.00\$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim et octroi le mandat de déneigement des chemins municipaux à Les Bois Ronds au montant de 769 500\$ pour les 3 années;

QUE monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 33000 499.

Adoptée à la majorité

8.2 **RÉS 154.08.2022** **AUTORISATION DE DEBOURSE – TRAVAUX SUR LE CHEMIN ROCKWAY-VALLEY**

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser sur le chemin Rockway-Valley;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le revêtement de la chaussée en asphalte;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics et octroi le mandat au plus bas soumissionnaire conforme, Le Roy du pavage, au montant de 68 076.70 \$, taxes incluses;

QU'UNE partie du coût de ces travaux soit affecté au fonds de carrières et sablières;

QUE l'autre partie du coût de ces travaux soit affecté au Programme d'aide à la voirie locale, Projets particuliers d'amélioration.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 BILAN ÉCOCENTRE JUIN 2022

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe le conseil du bilan de l'écocentre d'Amherst pour le mois de juin 2022. Il présente également le bilan cumulatif pour

les 6 premiers mois de l'année. Un total de 33 conteneurs, dont 28 étaient conformes, nous donnant un taux de conformité de 85 %.

9.2

RÉS 155.08.2022 APPUI À LA COALITION POUR LA PRÉSERVATION DU MONT-KAAIKOP

CONSIDÉRANT qu'il y a présentement une grave crise climatique mondiale, entraînant un effondrement important de la biodiversité;

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence et, qu'à ce chapitre, le milieu municipal joue un rôle très important et doit agir pour lutter contre cet effondrement de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que les experts mondiaux prônent de protéger mondialement, à l'horizon 2030, 30% de milieux naturels riches et florissants en biodiversité;

CONSIDÉRANT qu'il faut s'assurer que les zones de conservation précitées soient bien connectées entre elles, de manière à favoriser le déplacement des espèces et l'adaptation aux changements climatique;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides possède un important couvert forestier et, située au sud du Québec, recèle une riche biodiversité à protéger selon les recommandations des experts mondiaux;

CONSIDÉRANT qu'actuellement pour la région des Laurentides, seulement 8,6% du territoire est protégé, ce pourcentage incluant 3,2% du territoire du parc national situé dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT qu'un projet de conservation répondant aux critères précités par les experts est en développement depuis 2013 dans la MRC des Laurentides soit : le Mont-Kaaikop;

CONSIDÉRANT que le Mont-Kaaikop est un symbole identitaire important pour Sainte-Lucie-des-Laurentides et la MRC des Laurentides, étant le deuxième plus haut massif des Laurentides et un élément important de la charte des paysages, visible à des kilomètres à la ronde et à de multiples endroits;

CONSIDÉRANT que le Mont-Kaaikop n'est pas protégé et que le milieu veut préserver ce site unique;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides avait déposé dès avril 2013, à son Conseil municipal, un projet de Plan de conservation pour une aire protégée de catégorie III pour le Mont-Kaaikop;

CONSIDÉRANT tous les efforts mis de l'avant depuis 2013 par la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop « La Coalition », en collaboration, entre autres, avec la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides pour sauvegarder le Mont-Kaaikop;

CONSIDÉRANT qu'environ 12 000 personnes, de plus de 93 municipalités du Québec, appuient la protection du Mont-Kaaikop et les gens et les organismes ont financé généreusement la Coalition dans ses démarches, ce qui a permis d'investir 100 000\$ à ce jour, surtout en études sociales, environnementales et économiques;

CONSIDÉRANT que la Coalition est appuyée par un réseau de professionnels réputés en biologie, foresterie et en économie;

CONSIDÉRANT que la Coalition a fait réaliser à ses frais une étude de caractérisation terrain de zones situées sur le massif du Mont-Kaaikop et qu'on y a inventorié des forêts anciennes en santé et protégées au fil du temps;

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a identifié une carence importante en vieilles forêts dans le secteur du Kaaikop, d'où l'importance de les protéger dans leurs rôles de pépinières naturelles pour le maintien et le foisonnement de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que les territoires riches du Mont-Kaaikop représentent un îlot isolé de 40,5 km², constitué de forêts publiques entourés de forêts privées et ces territoires publics sont primordiaux pour permanentiser la protection, le rayonnement et le foisonnement de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que, géographiquement, le Mont-Kaaikop est un carrefour stratégique pour la circulation et le foisonnement de la biodiversité, assurant la connectivité de plusieurs zones de conservation et de couloirs fauniques naturels, notamment les 100km² de territoire Mohawk Tioweroton, ainsi que le lien naturel entre le Mont-Tremblant et la Forêt Ouareau (160 km²) dans Lanaudière;

CONSIDÉRANT que les territoires du Mont-Kaaikop figurent aux tracés des OBNL Éco-corridors laurentiens et Éco-corridors Kaaikop-Ouareau;

CONSIDÉRANT que d'importants projets de recherche fondamentale sur les vieilles forêts sont en cours sur les territoires du Mont-Kaaikop, en partenariat UQO-Coalition, projets dans lesquels la Coalition investit 65 000\$ au bénéfice du bien commun;

CONSIDÉRANT que la Coalition a fait réaliser à ses frais une étude économique par des experts très réputés en la matière et que les conclusions sont, que pour notre région de villégiature, il est plus rentable de protéger le Mont-Kaaikop que de l'exploiter pour des coupes forestières ou des activités minières;

CONSIDÉRANT que le Mont-Kaaikop est un site important de la grande région de Montréal pour la randonnée pédestre et les vues panoramiques et qu'un OBNL est en opération à la base du Kaaikop depuis + de 75 ans, exploite 50 km de sentiers de randonnée et offre, entre autres, des vacances familiales subventionnées pour des familles à faibles revenus, ce qui procure des retombées économiques directes et indirectes importantes régionalement ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil appuie la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop dans leurs démarches visant l'obtention de la protection permanente des territoires du Mont-Kaaikop.

Adoptée à la majorité

CONSIDÉRANT la demande de contribution municipale aux analyses d'eau déposée par l'Association des Propriétaires Riverains du Lac Windigo d'un montant de 119,98 \$ couvrant les frais des analyses pour les prélèvements effectués au cours de la saison 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise, conformément à la Politique relative au remboursement des analyses d'eau, le remboursement de cinquante pourcent (50%) de la facture déposée par l'Association des Propriétaires Riverains du Lac Windigo pour les tests de qualité de l'eau du lac pour l'année 2022 pour un maximum de 500.00 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 46000 411.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de juillet 2022. À la fin juillet 172 permis ont été émis pour une valeur déclarée des travaux d'environ 14 976 020 \$.

10.2 RÉS 157.08.2022 PROJET VILLEGIATURE – TERRAINS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN)

CONSIDÉRANT le plan projet de villégiature sur les terres du domaine de l'État au lac Long prévoyant le développement de vingt-sept (27) terrains qui seront offerts par tirage au sort;

CONSIDÉRANT que les terrains prévus ont une superficie minimum de 5 000 mètres carrés, soit 1 000 mètres carrés de plus que le minimum requis par règlement de zonage de la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que ce projet respecte le concept de développement mis en place par le MERN pour ce secteur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil fasse savoir à la MRC des Laurentides ainsi qu'au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec qu'il est en faveur de ce projet tel qu'identifié sur le plan déposé le 26 juillet 2022 intitulé « Projet de villégiature 2022 ».

Adoptée à la majorité

11 LOISIRS ET CULTURE

11.1 BIBLIOTHÈQUES- RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles de la bibliothèque du secteur de Saint-Rémi pour le mois de juillet.

Pour la bibliothèque de Saint-Rémi, on compte 40 visiteurs, 80 prêts de livres (numériques et papiers) et 39 prêts entre bibliothèques.

Pour la bibliothèque de Vendée, on compte 124 visiteurs, 160 prêts de livres (numériques et papiers) et 14 prêts entre bibliothèques.

11.2

RÉS 158.08.2022 **COMITÉ DE PILOTAGE – POLITIQUE FAMILIALE**

CONSIDÉRANT la résolution 323.12.2021 par laquelle la Municipalité d'Amherst autorisait le dépôt d'une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée à cette fin par le ministère de la Famille à la suite du dépôt de cette demande;

CONSIDÉRANT la résolution 079.04.2022 qui indique notamment que la Municipalité d'Amherst désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales et qui confirme que monsieur le conseiller Robert Cardinal est l'élu responsable des questions familiales;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de constituer un comité de pilotage pour les fins d'élaborer une politique familiale pour la Municipalité;

Il est proposé par MONSIEUR LE CONSEILLER LUC TREMBLAY

Que le conseil constitue un comité de pilotage pour l'élaboration d'une politique familiale municipale;

D'ÉTABLIR le mandat du comité de pilotage comme suit :

Mener à bien le processus d'élaboration d'une politique familiale pour la Municipalité en réalisant l'ensemble des activités relatives à cette démarche, notamment les actions suivantes :

1. Établir le portrait du milieu et des familles;
2. Recenser les services et les ressources disponibles pour les familles;
3. Déterminer les besoins des familles, en particulier en procédant à des consultations auprès de celles-ci;
4. Faciliter la circulation de l'information au sein du réseau de chacun des membres du comité et dans la communauté;
5. Élaborer une politique familiale pour la Municipalité comprenant un plan d'action.

DE NOMMER monsieur Robert Cardinal, conseiller et élu responsable du volet familles et aînés, à titre de président du comité;

DE NOMMER Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à titre de responsable administratif de la démarche;

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du comité de pilotage:

- Monsieur Robert Cardinal, conseiller et élu responsable du volet familles et aînés, président du comité;
- Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim, responsable administratif de la démarche;
- Madame Marie-France Chartier, citoyenne et représentante des familles;
- Madame Sonia Carrier, citoyenne et représentante des familles;
- Madame Marie-Pier Desormeaux, citoyenne et représentante des familles;

- Madame Sabrina Leblanc, représentante de l'organisme Les Loisirs de Saint-Rémi;
- Madame Rébecka Ladouceur, Dt.P, Diététiste-Nutritionniste et agente de liaison pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour le milieu municipal, Direction de la santé publique, Centre intégré de santé et services sociaux des Laurentides (CISSSLAU);
- Madame Sophie Daoust, Organisatrice communautaire, Relations à la communauté et organisation communautaire, CISSSLAU.

D'ÉTABLIR le rôle et les principales responsabilités des membres du comité comme suit :

1. Se préparer aux rencontres du comité et y participer;
2. Partager et mettre en commun leurs expériences et expertises;
3. Contribuer à la collecte et à la circulation de l'information;
4. Faire de la démarche un projet collectif qui sollicite les forces de tous les acteurs du milieu dont ceux impliqués auprès des familles;
5. Participer aux consultations, à la validation des bilans et des rapports et des outils ainsi qu'à la planification des actions;
6. Valider les enjeux et identifier les objectifs et les moyens pour répondre aux besoins des familles;
7. Recommander un projet de politique familiale et de plan d'action au conseil municipal.

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

13.1 RÉS 159.08.2022 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR ÉRIC LAROSE À TITRE DE TECHNICIEN EN LOISIRS ET CULTURE

CONSIDÉRANT la résolution 112.06.2022 par laquelle le conseil entérinait l'embauche de monsieur Éric Larose à titre de technicien en loisirs en partage avec la Municipalité de Lac-des-Plages

CONSIDÉRANT que monsieur Éric Larose a signifié à monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim par courriel son intention de quitter le poste séance tenante et ce, pour les deux municipalités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil accepte la démission de monsieur Éric Larose au poste de technicien en loisirs et en avise la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adoptée à la majorité

13.2 RÉS 160.08.2022 MANDAT À MONSIEUR BABIN DE DÉPOSER UNE PROPOSITION - MAQUETTE ET ÉVALUATION BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT le projet de Centre d'interprétation du territoire d'Amherst;

CONSIDÉRANT qu'une partie du projet prévoit la création d'un monument commémoratif en l'honneur des mineurs décédés de la silicose;

CONSIDÉRANT les propositions qui ont été évaluées par le comité patrimoine et la recommandation de ce dernier;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil prenne acte et entérine la recommandation du comité patrimoine et autorise le comité à informer monsieur Babin (l'artiste) qu'il peut poursuivre son excellent travail afin de déposer au conseil une évaluation budgétaire de l'œuvre proposée.

Adoptée à la majorité

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 RÉS 161.08.2022 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 20 h 56

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire